

Avis adopté

Séance plénière du 29 novembre 2023

Eau potable : *des enjeux qui dépassent la tarification progressive*

Déclaration du groupe des Outre-mer

Les organisations supranationales ont érigé le droit à l'eau potable et à l'assainissement au rang de normes fondamentales protégeant la dignité humaine avec un « *accès sans discrimination, un coût abordable, un approvisionnement suffisant et une qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques* ».

Pourtant la crise de l'eau à Mayotte depuis de nombreux mois et les coupures intempestives aux Antilles sont autant d'exemples des défaillances de l'Etat à respecter à la fois ses engagements internationaux et ce droit fondamental.

Les Outre-mer subissent de plein fouet le changement climatique et ses répercussions : augmentation des températures sur le remplissage des nappes phréatiques assèchement des cours d'eau, c'est bel et bien notre développement économique, nos modes de consommation, notre environnement et notre biodiversité qui sont en péril.

Mais comment imaginer un modèle avec un tarif progressif qui consiste à demander à ceux qui consomment le plus de financer de manière plus proportionnelle la distribution lorsque nos concitoyens ultramarins payent davantage les fuites que la qualité des services.

Dans les deux précédents avis sur le sujet, le CESE a montré que les écarts de prix sont plus marqués dans les Outre-mer que dans l'Hexagone. Les prix moyens oscillent entre 2,76 Euros à 9 euros/m³. Si on veut dresser des pistes pour avancer vers une meilleure tarification de l'eau dans les territoires ultramarins, il faut répondre en urgence :

- A l'impérative problématique de la gouvernance de l'eau dont plusieurs collectivités n'ont toujours pas absorbé les transferts de compétence obligatoire ;
- A un effort d'investissement sans précédent pour pallier à la fois aux retards d'infrastructures dans certains territoires mais surtout à l'entretien du réseau dans d'autres ;
- A titre d'exemple en Guadeloupe la moitié des 120 millions de m³ prélevé sont perdus par des fuites ;
 ↳ A l'adaptation des infrastructures notamment par l'installation de compteurs individuels dans certains territoires ou le remplacement dans d'autres ;
- A une remise à plat des tarifs de l'eau lorsqu'on sait que dans les DROM, l'eau est assujettie à l'octroi de mer.

Cet avis ne met pas seulement en exergue les enjeux de la tarification progressive de l'eau mais révèle surtout les nombreux problèmes que l'Etat et les collectivités doivent encore régler.

C'est une question, pour beaucoup de nos compatriotes, de survie, de dignité humaine et de respect que nous devons à chaque Français où qu'il se trouve sur le Territoire National.

Le groupe des Outre-mer a voté l'avis.